

## Port de Sainte-Maxime



### 8 à 11 - TARIFS TTC PORTUAIRES

(TVA au taux légal en vigueur)

Conseil Portuaire du 13/11/2025 - Validation par le Conseil Municipal du 27/11/2025

Tarifs en vigueur au 01/01/2026

#### 8 - Redevances pour l'utilisation de la mise à l'eau

REDEVANCE	Tarif HT	TVA 20%	Tarif TTC
8.1 Forfait particulier pour 2 passages dans l'année civile	13,33 €	2,67 €	16,00 €
8.2 Forfait particulier 20 passages dans l'année civile	115,75 €	23,15 €	138,90 €
8.3 Forfait mensuel PRO accès illimité à la cale	218,83 €	43,77 €	262,60 €
8.4 Forfait annuel PRO accès illimité à la cale	1 313,25 €	262,65 €	1 575,90 €

*Aux horaires de la capitainerie.*

#### 9 - Redevances pour les produits divers

REDEVANCE	Tarif HT	TVA 20%	Tarif TTC
9.1 - Douche	1,67 €	0,33 €	2,00 €
9.2 - Machine à laver	6,67 €	1,33 €	8,00 €
9.3 - Sèche-Linge	2,50 €	0,50 €	3,00 €
9.4 - Glaçons (2kg)	2,50 €	0,50 €	3,00 €
9.5 - Pain de glace (2,5kg)	2,50 €	0,50 €	3,00 €

#### 10 - Redevances pour l'utilisation du Salon d'honneur de la Capitainerie

REDEVANCE	Tarif HT	TVA 20%	Tarif TTC
10.1 - Location Salon d'Honneur pour une demi-journée (inclus tables, chaises, un écran à la demande)	139,75 €	27,95 €	167,70 €
10.2 - Location Salon d'Honneur pour une journée (inclus tables, chaises, un écran à la demande)	222,50 €	44,50 €	267,00 €
10.3 - Cauton pour utilisation de l'écran	416,66 €	83,34 €	500,00 €
10.4 - Prestation de ménage supplémentaire	41,66 €	8,34 €	50,00 €

Les réservations de la salle de réunion devront être confirmées par écrit. Les règlements devront être effectués lors des réservations.  
Cuissons et musique non autorisés.

#### 11 - Redevance pour l'utilisation du Salon d'honneur par les Associations Maximaises

REDEVANCE	Tarif HT	TVA 20%	Tarif TTC
Location Salon d'Honneur pour une demi-journée par semaine pendant une année calendaire, hors mois de juillet et d'août	531,25 €	106,25 €	637,50 €

Les réservations de la salle de réunion devront être confirmées par écrit.  
Les règlements devront être effectués lors des réservations. Cuissons et musique non autorisés.  
Cauton demandée 1 000 €